

Monsieur Michel GUILLEN  
Commissaire enquêteur  
35, Allée Chantepie  
87000 LIMOGES

LIMOGES le 09 mars 2021

# **ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE**

**au**

**PROJET**

**de**

**CREATION**

**d'une**

**CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

**Sur le territoire de la**

**COMMUNE de NEUVIC- ENTIER**

**REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

le **09 MARS 2021**



**CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

- Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en toute sérénité et sans incident du 11 janvier au 12 février 2021,
- Considérant que l'enquête publique a fait l'objet d'une publicité suffisante et conforme à la réglementation et que les affichages ont fait l'objet d'un contrôle par huissier,
- Considérant que le projet de création de parc photovoltaïque au lieu-dit « La Croix Lattée » sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier répond à l'intérêt général et à la réglementation en vigueur,
- Considérant que le projet présenté a été soumis à évaluation environnementale (MRAe),
- Considérant que le porteur de projet a répondu en tous points aux observations de la MRAe et que ses réponses apportent des solutions aux points soulevés par l'autorité environnementale,
- Considérant que les avis des PPA et essentiellement la commune de Neuvic-Entier et la comcom Briance-Combade sont favorables au projet,
- Considérant que j'ai pu obtenir toute information nécessaire à la compréhension du dossier par interrogation auprès du porteur de projet et des autorités locales concernées,

-Considérant que les observations et requêtes enregistrées ont bien été rapportées au porteur de projet lors de la remise commentée du procès-verbal de synthèse en date du 17 février 2021.

-Considérant que le mémoire reçu en réponse au PV de synthèse le 01 mars 2021 répond clairement et totalement aux observations posées et a bien été pris en compte dans ma réflexion,

- Considérant que ce projet prend en compte de façon satisfaisante les impératifs de protection de l'environnement et de développement durable,

- Considérant que les aménagements qui accompagneront le projet n'auront aucun impact négatif sur la qualité des paysages et la préservation de la biodiversité,

- Considérant qu'il n'y a pas lieu de proposer de modifications majeures du projet,

- Considérant que le mémoire du porteur de projet en réponse au procès verbal de synthèse apporte toutes les réponses aux 6 questions que j'ai émises et ne comporte aucune lacune, et vont dans le sens de la compréhension et de l'amélioration du projet,

- Considérant que le mémoire du porteur de projet en réponse au procès verbal de synthèse apporte tous les arguments et solutions possibles aux questions ou observations soulevées par les particuliers,

- Considérant que le site projeté ne comporte pas et n'affecte pas de zone humide,

- Considérant que le projet n'a aucun impact négatif sur la flore et la faune locales,

En m'appuyant sur tous ces atouts et l'intérêt du projet et agissant en toute liberté et toute indépendance je donne au projet de création du parc photovoltaïque de « La Croix Lattée » sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier,

## **UN AVIS FAVORABLE**

Fait à LIMOGES le 09 mars 2021

Michel GUILLEN



Commissaire enquêteur